



PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** : -

Le Conseil de la municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, a adopté le règlement numéro 210-17 amendant le règlement de contrôle sur la protection des plans d'eau portant le n° 133-12.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, à Adstock ce 6 juin 2017.

La directrice générale/sec.-trésorière,

Renée Vachon